



**FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE
INFORMATIONS - RENTREE SEPTEMBRE 2020**

FONCTIONNEMENT

Le service de restauration scolaire est ouvert aux élèves demi-pensionnaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h00. Un choix de forfaits de demi-pension existe (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine). Les frais de restauration sont forfaitaires et fixés par le Conseil Départemental de l'Isère. Les factures de demi-pension sont émises au milieu de chaque trimestre. Vous pourrez opter, dès la rentrée, pour le prélèvement automatique si l'élève est demi-pensionnaire et **s'il n'est pas boursier**.

La carte d'accès au self est attribuée personnellement à chaque élève demi-pensionnaire qui **est tenu de la conserver en parfait état de fonctionnement**. En cas de perte ou de dégradation de cette carte, l'élève devra en racheter une autre.

CHOIX DU REGIME

A l'inscription, l'élève peut être demi-pensionnaire 4 jours ou externe **UNIQUEMENT** et cela jusqu'au 18 septembre 2020.

Avec l'emploi du temps définitif, un nouveau coupon vous sera remis pour le choix définitif du régime de demi-pension, valable à compter du 21 septembre 2020.

Les modifications de qualité (demi-pensionnaire devenant externe ou l'inverse) **sont exceptionnelles** (problème de santé, changement de domicile, etc.). La **demande doit se faire par écrit auprès du service Intendance**.

REDUCTION DES FRAIS DE DEMI-PENSION

Des remises d'ordre définies par le Conseil Départemental de l'Isère sont accordées pour les absences qui sont listées dans le règlement intérieur du collège.

Pour tous renseignements, le Service d'Intendance est à votre disposition.

Le Principal,

Yann NAZON

Pour information : AIDES EVENTUELLES A LA DEMI-PENSION

Nature de l'aide	Conditions	Procédure
Bourses des collèges	Les bourses des collèges sont demandées au cours du mois de septembre. Pour les conditions d'attribution, se référer au barème qui se trouve dans le dossier de demande de bourses.	Demande à saisir en ligne par les familles Contact : secrétariat des élèves
Aide à la restauration	Le Conseil Départemental de l'Isère aide les familles dont le Quotient Familial CAF est inférieur à 1000.	Suivre la procédure qui figure dans le Pack Rentrée Contact : www.isere.fr (pack rentrée)
Fonds Social des Cantines	Le collège dispose d'un Fonds Social des Cantines destiné à aider exceptionnellement les familles en situation de difficultés financières.	Faire la demande, chaque trimestre, auprès du service social ou de l'intendance. La demande est étudiée en Commission.

Pour Information : Tarifs Demi-Pension 2020 fixés par le Département de l'Isère.

Inscription	Tarif
Tarif au repas forfait 1 jour	4.07€
Tarif au repas forfait 2 jours	4.02€
Tarif au repas forfait 3 jours	3.95€
Tarif au repas forfait 4 jours	3.90€
Ticket repas externe	6.70€